

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article240>



Les mesures de sécurité pour les écoles 2016

- Sécurité - Sécurité dans les écoles / Attentats-Intrusion -

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

- Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement
- Contrôle visuel des sacs
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement
- Ne stationnez pas devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève
- Évitez les affoulements devant l'établissement
- Signalez tout comportement ou objet suspect
- Organisation de trois exercices de sécurité
- Sorties scolaires autorisées, consignés relatives aux voyages scolaires sur education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :

- education.gouv.fr
- sur votre smartphone via l'application SAJP

Téléchargez l'application SAJP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte

gouvernement.fr/apps-cadre-esp

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement

Date de mise en ligne : lundi 12 septembre 2016

Date de parution : 31 août 2016

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

Un lien pour permettre l'actualisation et la mise à jour des PPMS

<http://eduscol.education.fr/cid96171/le-plan-particulier-de-mise-en-surete-ppms.html>

Le lien pour retrouver les consignes concernant la sécurité dans les écoles et les établissements.

Le niveau "alerte attentat" s'applique en Ile-de-France et dans les Alpes-Maritimes. La "vigilance renforcée" continue de s'appliquer sur le reste du territoire.

<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>